**METALLURGIE**











**ILE-DE-FRANCE**

Paris, le 5 mai 2025.

**Diffusion du calendrier des stages de Formation Syndicale du second semestre 2025**

A l’attention des DS, DSC, RSS

Mesdames, Messieurs les DSC, DS et RSS,

La formation syndicale représente un pilier essentiel dans le développement des compétences de nos militants, qu’ils soient déjà titulaires d’un mandat ou en voie de le devenir. Plus le nombre de militants formés sera élevé, plus ils seront en mesure de contribuer efficacement à la vie et au développement de vos sections.

Nous accordons donc une attention particulière à ce que vous-même, ainsi que vos équipes, puissiez bénéficier pleinement de nos sessions de formation. Par ailleurs, ces stages offrent aux participants l’opportunité de renforcer leurs liens et d’élargir leur réseau professionnel. Un temps d’échange avec nos responsables syndicaux et/ou fédéraux est généralement organisé.

Je saisis cette occasion pour vous rappeler que la formation syndicale constitue un droit. Le dispositif légal du Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale (CFESES) vous permet de bénéficier d’absences autorisées, considérées comme du temps de présence effective, avec maintien intégral du salaire par l’employeur.

Bien que ces formations engendrent des coûts logistiques et pédagogiques, ceux-ci sont entièrement pris en charge par notre organisation CFE-CGC.

Pour le second semestre 2025, j’ai le plaisir de vous informer que le Centre de Formation Syndicale (CFS) de notre confédération a validé l’organisation des stages mentionnés dans le tableau joint, destinés aux adhérents du SMIDEF.

Merci d’en informer vos militants et adhérents afin de pouvoir les inscrire.

* Veuillez renvoyer vos demandes dès à présent à l’adresse mail : formation@smidef.com.
* Vous pouvez aussi utiliser le module d’inscription sur l’onglet « formation » du site [https://www.smidef.com](https://www.smidef.com/)

Merci de votre réactivité,

Bien cordialement

Anita LEBON

Présidente de la Commission Formation formation@smidef.com

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **INTITULE DES STAGES PROPOSES**   | **DATES DU** **STAGE**    | **CLOTURE DES INSCRIPTIONS**   | **PARTICULARITES, PRE REQUIS, NB** **PLACES**   |
| (Aa) Niveau 1 : Ouverture s/ syndicalisme  | **15,16 et 17 septembre****13,14, et 15 octobre** | **16 juin 2025****19 août 2025** | *Stage conseillé à tous (adhérents, militants) à jour de cotisation****Prérequis indispensable aux stages suivants******24 PLACES MAXI****(Les nouveaux D.S. seront prioritaires.)* |
| **17,18 et 19 novembre** | **1 er octobre 2025** |
| (B-r2) Responsabilité Sociétale des Entreprises et Développement durable RSE **Module I** |  **1 et 2 décembre** | **20 octobre 2025** | Avoir suivi le stage « Ouverture sur le syndicalisme (niveau 1) ».**15 PLACES MAXI** |
| (Ee1) Techniques de négociation **Module 1**  |  **25 et 26 septembre** | **23 juin 2025** | *Être DS ou DSC + avoir impérativement déjà suivi le stage « Ouverture sur le syndicalisme ».****12 PLACES MAXI*** |
| (Ee2) Techniques de négociation **Module 2**  |  **2 et 3 octobre** | **25 août 2025** | *Être impérativement DS ou DSC et* ***avoir* suivi *le stage « Technique négo module 1 ».******12 PLACES MAXI*** |
| (B-a) Représentation du personnel dans l’entreprise | **27 et 28 novembre** | **8 octobre 2025** | Avoir suivi le stage « Ouverture sur le syndicalisme (niveau 1) ».**22 PLACES MAXI** |
| Harcèlement et discriminations **Niveau 3** | **11 et 12 décembre** | **13 octobre 2025** | Avoir suivi le stage « Ouverture sur le syndicalisme (niveau 1) » **Avoir suivi les niveaux 1 et 2**. ***12 PLACES MAXI*** |

Modèle de demande d’absence dans le cadre d’un Congé pour Formation Economique Syndicale,

Environnementale et Sociale (CFESES) :

 *Monsieur le Directeur,*

*Je vous informe que, dans le cadre des articles L.2145-1 et suivants du Code du Travail, je me suis inscrit à une session de formation syndicale organisée par la Confédération Française de l’Encadrement – CGC.*

*Cette session se déroulera les …………………….*

*Je souhaite que vous puissiez dès à présent prendre toute disposition de nature à me faciliter un congé qui ne peut qu’être favorable à au climat social et faire aboutir cette concertation que la CFE-CGC met en œuvre depuis maintenant de longues années.*

*Je vous remercie par avance de votre attitude et vous prie d’agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de mes sentiments syndicaux.*

*PS : si d’aventure, le Centre de Formation Syndicale de la CFE-CGC ne pouvait assurer mon inscription à ce stage ou si celui-ci ne pouvait se tenir, je demanderais le report des dates choisies en commun aux dates proposée par le Centre de Formation Syndicale.*

**PRÉCISIONS UTILES :**

* Ces sessions se déroulent toutes sur Paris,
* **N’attendez pas pour vous inscrire** : les stages sont très demandés, les sessions sont fréquemment remplies en quelques jours après diffusion du calendrier !
* **Un accusé-réception de votre demande vous sera adressé** dans un délai de 2 jour ouvré. Si pas de retour de ma part sous 10 jours, c’est que le mail a été bloqué par un pare-feu particulièrement zélé ! Inquiétezvous et refaites une demande.
* Au plus tard deux semaines avant la session, **vous recevrez une convocation** par courrier postal à votre domicile.
* Les absences pour Congé de Formation Economique Sociale Environnementale et Syndicale (CFESES) bénéficient d’un **maintien de salaire à 100%** par l’employeur, dans la limite de 12 jours par an et par salarié.
* **N’attendez pas cette convocation** pour demander – ou faire demander par votre Responsable de Section Syndicale – un CFESES (Congé de Formation Economique Sociale Environnementale et Syndicale) à votre service du personnel.

**Utilisez le modèle sous le tableau page précédente.**

**ENGAGEMENT :**

* Vous vous engagez à vous libérer et à bloquer « en dur » les dates dans votre agenda. Cela sera d’autant plus facile si vous vous limitez à un stage par semestre (ne soyez pas trop gourmand ...).
* Si d’aventure vous avez un motif valable et incontournable qui justifie un désistement, merci de prévenir IMMEDIATEMENT (par mail à formation@smidef.com).

Cela permettra à un inscrit sur liste d’attente de profiter de la place vacante !

* La formation syndicale a un coût pris en charge par l’organisation : tout désistement de dernière minute ou absence est une perte pour le syndicat.

**ATTENTION :**

Votre demande ne pourra pas aboutir …

* … si vous n’êtes pas à jour de cotisation (cela va de soi, mais autant le dire clairement), - … si vous

avez déjà suivi le module choisi, on ne peut pas redoubler !

* … si vous n’avez pas les prérequis quand c’est spécifié : avoir fait le niveau 1 et/ou être DS, …

*Le passage par le niveau 1 est incontournable dans le cursus de formation syndicale… même une expérience de 5 ou 10 ans de militant ne peut pas remplacer ce stage.*